

Protocole de nettoyage-désinfection de contenants ayant transporté des marchandises de catégorie 1 (classification Qualimat-Transport®) en vue de leur réaffectation pour le transport des « produits » destinés à l'alimentation animale

Préambule :

L'opérateur qui souhaite pouvoir réaffecter une ou plusieurs bennes ou autres contenants au transport de « produits » destinés à l'alimentation animale alors que ces contenants ont été utilisés auparavant pour le transport de marchandises de catégorie 1 (classification Qualimat-Transport®), doit obligatoirement suivre l'un des deux protocoles suivants :

- ↳ marchandises de catégorie 1 (classification Qualimat-transport®) autres que les produits d'origine animale → protocole décrit au paragraphe 1 de cette annexe.
- ↳ marchandises de catégorie 1 (classification Qualimat-transport®) d'origine animale → protocole décrit au paragraphe 2 de cette annexe.

Dans la présente annexe, les définitions suivantes s'entendent :

- ↳ « réaffectation » : changement d'affectation permettant un ou plusieurs autre(s) usage(s) pour un véhicule qui était affecté à un usage déterminé, tout en respectant les réglementations nationale et communautaire existante.
- ↳ « agréé contact alimentaire » : autorisé par l'autorité compétente et possédant un numéro d'autorisation.

1. PROTOCOLE DE NETTOYAGE-DESINFECTION APRES TRANSPORT DE MARCHANDISES DE CATEGORIE 1 (classification Qualimat-transport®) AUTRES QUE LES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

Les marchandises concernées par le présent protocole sont indiquées par un * dans l'annexe 1 du cahier des charges Qualimat-transport®.

Etape 1 : Aptitude de la station de lavage

Les opérations décrites dans le présent protocole doivent être effectuées dans une station de lavage appartenant à un établissement utilisant de l'eau conforme aux spécifications microbiologiques du CSNA (cf annexe 2 cahier des charges Qualimat-transport® consultable sur www.qualimat.org) et traitant les eaux résiduaires en conformité avec la réglementation en vigueur.

Etape 2 : Prise de rendez-vous pour le nettoyage-désinfection

Lors de la prise de rendez-vous, l'opérateur interroge la société de lavage sur sa capacité à faire réaliser un nettoyage-désinfection suivant le protocole défini par le présent document par un employé de la société de lavage. Il décrit la marchandise nécessitant le nettoyage.

Etape 3 : Nettoyage-désinfection selon le mode opératoire suivant

- 3.1 Raclage et brossage à sec en tenant compte de la spécificité des contenants :
 - bennes : surveillance particulière des joints et bâches.
 - bennes à « fond mouvant » : surveillance particulière des joints et bâches et démontage complet des planches et joints. Une photographie des éléments démontés sera réalisée et conservée.
 - citernes : changement de tous les flexibles. Démontage complet des joints de couvercles pour nettoyage avec une attention particulière pour les portes-flexibles, rampes d'air rigides, vannes de dépotage, clapets anti-retour d'air.
- 3.2 Nettoyage à l'eau (pression 20-25 bars).
- 3.3 Nettoyage avec un détergent « agréé contact alimentaire ». Si possible, cette phase doit être réalisée à l'eau chaude.
- 3.4 Rinçage à l'eau.
- 3.5 Contrôle visuel de l'absence de toute trace de matière.
- 3.6 Application d'un désinfectant homologué et autorisé conformément à l'article L 253-1 du code rural. Le choix du désinfectant devra tenir compte des contraintes liées à l'environnement, au personnel, aux matériaux, au risque lié aux matières qui seront ultérieurement en contact avec les matériels ou surfaces désinfectées (consulter <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>)
- 3.7 Rinçage à l'eau et prélèvement par l'entreprise en charge du nettoyage du contenant d'un échantillon de 5 litres d'eau du dernier rinçage.

Etape 4 : Attestation de nettoyage-désinfection (cf page 5/5 de la présente annexe)

La station de lavage doit, à l'issue du mode opératoire décrit à l'étape 3 ci-dessus, délivrer une attestation de nettoyage-désinfection conforme à celle présentée en page 5/5 de la présente annexe.

Etape 5 : Contrôle de l'efficacité du nettoyage-désinfection

L'échantillon prélevé à l'aide de flacons stériles (minimum 5 litres) lors du dernier rinçage est confié à l'opérateur de transport qui se charge de le transmettre sous 24 heures à un laboratoire pour analyse afin de vérifier que la qualité de l'eau est conforme aux spécifications microbiologiques du CSNA (annexe 2 cahier des charges Qualimat-transport® consultable sur www.qualimat.org).

La nature de la marchandise ayant nécessité le protocole de réaffectation pourra justifier la recherche d'autres paramètres analytiques. L'opérateur procédera donc, avant chaque opération de réaffectation d'un contenant, à une analyse des risques. L'analyse des risques et les éventuels paramètres supplémentaires à analyser seront évalués lors des audits tierce partie.

Le contenant est réputé avoir répondu favorablement aux exigences du mode opératoire décrit à l'étape 3 si le résultat de l'analyse est conforme sur les critères analysés cités précédemment.

Le bordereau d'analyse (cf page 4/5 de la présente annexe) doit faire figurer les éléments de traçabilité nécessaires pour établir le lien entre l'échantillon, le résultat d'analyse et le contenant concerné.

Etape 6 : Réaffectation du contenant

Le contenant pourra être utilisé pour le transport de « produits » destinés à l'alimentation animale uniquement si le contrôle d'efficacité de l'étape 5 a été satisfaisant.

Dans le cas contraire, il ne pourra transporter des « produits » destinés à l'alimentation animale qu'après renouvellement du protocole complet jusqu'à l'obtention d'un résultat d'analyse conforme sur la dernière eau de rinçage.

Le résultat d'analyse sera joint à l'attestation de nettoyage-désinfection. En outre, une copie doit être disponible dans le véhicule de transport et présentée sur demande.

Etape 7 : Documents et enregistrements

L'opérateur de transport et le responsable de la station de lavage doivent conserver tous les enregistrements relatifs au changement d'affectation des bennes ou autres contenants pendant une durée de minimale de 2 ans. Ces documents doivent être tenus à la disposition des services de contrôles officiels et de l'organisme certificateur auditant l'opérateur dans le cadre de son référencement « Qualimat transport® ».

2. PROTOCOLE DE NETTOYAGE-DESINFECTION APRES TRANSPORT DE MARCHANDISES DE CATEGORIE 1 D'ORIGINE ANIMALE (CLASSIFICATION QUALIMAT-TRANSPORT®)

Ce type de réaffectation n'est actuellement pas autorisé dans le cadre du cahier des charges Qualimat-transport® version 4.

BORDEREAU DE DEMANDE D'ANALYSE
dans le cadre de la réaffectation de contenants
ayant transporté des marchandises de catégorie 1 (classification
Qualimat-Transport®) en vue de leur réaffectation pour le
transport des « produits » destinés à l'alimentation animale

A envoyer à : _____

Demandeur : _____

Renseignement sur l'échantillon :

Date de prélèvement : _____

Prélevé sur eau de rinçage de contenant

Immatriculation : _____

Appartenant à la société _____

Demande analyse d'eau :

- Critères microbiologiques (selon avis du CSNA, cf annexe 2 cahier des charges Qualimat-transport®) : salmonelles, coliformes totaux, entérocoques, E. Coli, anaérobies sulfito-réducteurs
- pH
- Autres recherches si la nature du produit le nécessite : _____

Résultat et facture à transmettre au demandeur

A : _____

Le : _____

Signature et tampon :

ATTESTATION DE NETTOYAGE-DESINFECTION
dans le cadre de la réaffectation de contenants
ayant transporté des marchandises de catégorie 1 (classification
Qualimat-Transport®) en vue de leur réaffectation pour le
transport des « produits » destinés à l'alimentation animale

Société de transport demandant le nettoyage désinfection	
Immatriculation du contenant	
Marchandise justifiant le nettoyage désinfection	
Détergent et désinfectant utilisés	

Société de nettoyage Prestataire	
----------------------------------	--

Le contenant est de type :

Benne céréalière OUI NON

Fond mouvant OUI NON

Citerne OUI NON

Le prestataire ayant effectué les opérations de nettoyage-désinfection du contenant immatriculé _____ atteste avoir suivi le protocole indiqué dans le document référencé annexe 3 Qualimat-Transport® en date du 31/03/08 en tenant compte du type du contenant.

Pièces à joindre : photographie des éléments démontés dans le cas des « fonds mouvants ».

A _____ Le _____

Nom du responsable de l'opération :

Signature et tampon :